

ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

Je soussigné(e) (nom et prénoms) _____

né(e) le _____ à _____

Département : _____ Profession : _____

certifie, sur l'honneur,

Être pacsé(s)

Être célibataire

Ne pas être remarié(e) ^(**) depuis mon divorce en date du _____ /

depuis le décès de mon conjoint en date du _____

Être domicilié(e) à _____

Résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune de _____ depuis le _____ jusqu'au _____

Ou

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____ depuis le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence:

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition

Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

Quittance d'électricité Quittance de téléphone

Autre: _____

A _____, le _____.

Signature :

** Article 433-20 du Code Pénal :

Le fait pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Es puni des même peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent'

*En application de l'article 441-7 du Code Pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1*) D'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
- 2*) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
- 3*) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Ces informations sont traitées dans le cadre de votre demande de mariage, auprès de la mairie d'ARGENTONNAY, et sont destinées au Maire et au secrétariat de Mairie, et à la demande du Procureur de la République. Elles sont conservées le temps de la procédure et en application du code de l'Etat Civil. La base juridique est l'obligation légale. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679) », vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant accueil@argentonnay.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr